



pension alimentaire a un enfant majeur vivant en concubinage

Par **naninie**, le **09/06/2011** à **11:31**

bonjour,mon mari a une fille agée de 20 ans ,pour laquelle il paye une pension alimentaire . Depuis 1an et demi nous n'avons plus aucune nouvelles d'elle ,elle a decider de rompre tout contact sans aucune raison. Nous avons eu quelques nouvelles par le biais d'amis,qui nous ont répondu qu'elle vivait en concubinage depuis 1 an avec son petit ami. Nous avons envoyer un courrier a sa maman lui demandant plus d'informations mais celle-ci a nier.Elle nous repond que sa fille vit toujours sous son toit et qu'elle est scolarisée.Histoire confuse...nous payons toujours la pension alimentaire a sa mère ,mais si elle est en concubinage ne devrions nous pas payer directement a sa fille? ou devons nous arreter ? sa maman ne devrait t'elle pas aussi l'aider financièrement? j'avoue que nous sommes un peu perdu dans cette histoire , mon mari a essayer de contacter sa fille a plusieurs reprises mais sans reponses. Sa fille vit t'elle sans etre declarer avec son petit ami ou contraire? merci de votre aide

Par **Domil**, le **09/06/2011** à **14:19**

Au père de faire une requête au JAF pour verser la pension à l'enfant mais ce n'est pas parce que l'enfant ne vit plus chez sa mère, qu'elle n'ait plus à charge